



QUATRIÈME SOMMET DES AMÉRIQUES DÉCLARATION DE MAR DEL PLATA

“Créer des emplois pour faire face à la pauvreté et renforcer la gouvernance démocratique”

MAR DEL PLATA, ARGENTINA - 5 NOVEMBRE 2005

1. Convaincus de la nécessité de perfectionner la démocratie et de consolider la liberté dans les Amériques conformément aux principes contenus dans la Charte de l’OEA et dans la Charte démocratique interaméricaine et de la nécessité de leur pleine application car elles constituent le fondement de notre communauté continentale, Nous, Chefs d’État et de gouvernement de pays démocratiques des Amériques, réunis à Mar del Plata à l’occasion de notre Quatrième Sommet, réaffirmons notre engagement à combattre la pauvreté, l’inégalité, la faim et l’exclusion sociale pour relever les conditions de vie de nos peuples et renforcer la gouvernance démocratique dans les Amériques. Nous attribuons au droit au travail, tel qu’il est stipulé dans les instruments de défense des droits de la personne, une place cruciale dans l’agenda continental, en reconnaissant de ce fait la fonction essentielle de la création d’emplois décents pour atteindre ces objectifs.

2. Tenant compte de la Déclaration de l’Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux du travail (1998), et de l’engagement en faveur de la promotion, du renforcement et de la défense de la démocratie adoptés dans la Charte de l’OEA et dans la Charte démocratique interaméricaine, nous donnerons une impulsion au bien-être social, à une distribution équitable des fruits de la croissance économique, à l’augmentation des niveaux de vie dans le Continent américain, à l’élimination de la faim et à la concrétisation de la sécurité alimentaire, à la création de nouvelles sources d’emploi et à la promotion de l’esprit d’entreprise.

3. Nous réaffirmons notre appui aux mandats et engagements issus des Sommets des Amériques ; du Sommet mondial sur le développement social (Copenhague, 1995) ; du Sommet du Millénaire des Nations Unies (New York, 2000) ; de la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, 2002) ; du Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, 2002) et de la Réunion plénière de haut niveau de la Soixantième Session ordinaire de l’Assemblée générale des Nations Unies (New York, 2005)* en tant que condition essentielle du développement durable de nos pays.

Croissance et emploi

4. Dans notre quête d’une croissance économique soutenue, à long terme et équitable, qui crée des emplois, réduit la pauvreté, élimine la faim et relève les niveaux de vie de la population, y compris les secteurs et groupes sociaux les plus vulnérables et ce, dans le cadre de stratégies nationales, nous nous engageons à continuer de mettre en œuvre des politiques macro-économiques solides, conçues pour maintenir des indices élevés de croissance, le plein emploi, des politiques monétaires et fiscales prudentes, des régimes de taux de change adéquats, une gestion prudente et appropriée de la dette publique, pour œuvrer vers diversification de l’économie ainsi que vers l’amélioration de la compétitivité. Nous stimulerons en même temps l’augmentation des revenus et améliorerons leur répartition; nous augmenterons la productivité ; nous protégerons les droits des travailleurs et l’environnement. Nous reconnaissons que la fonction qui incombe à l’État dans les économies de marché variera d’un pays à l’autre.

* Réserve du Venezuela.

5. Nous soulignons l'importance de la participation du secteur des entreprises à la réalisation de nos objectifs. Nous reconnaissons en particulier que les micro-, petites et moyennes entreprises fournissant des biens et services sont une composante fondamentale de la croissance économique, de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales dans nos pays.

6. Nous réaffirmons notre engagement en faveur du Consensus de Monterrey, dans la mesure où chaque pays est le responsable principal de son propre développement social et économique par le biais de politiques rationnelles, de la promotion d'une bonne gestion de la chose publique à tous les niveaux, et du respect de l'État de droit, et qu'en même temps, il est impératif que la communauté internationale épaulé les actions nationales de développement. Dans ce contexte, nous réitérons que les débouchés commerciaux et les possibilités d'investissements sont nécessaires pour mettre nos pays en mesure de lutter contre la pauvreté et de déployer des efforts de développement. De même, dans ce contexte, nous nous engageons à articuler les efforts internationaux qui appuient les politiques de développement durable, à déterminer des sources de financement sûres, et à mobiliser des ressources pour le développement, et pour la lutte contre la pauvreté et la faim.

7. Nous constatons avec préoccupation que la pauvreté est un phénomène qui est présent dans tous les pays du Continent américain, et qu'elle touche des millions de personnes. Dans ce sens, nous nous engageons à redoubler d'efforts pour concrétiser les engagements contractés dans le cadre du Sommet du Millénaire, en particulier celui concernant la réduction de 50 % d'ici à 2015 du nombre de personnes vivant en situation de pauvreté absolue, car malgré les efforts consentis par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, plus de 96 millions de personnes vivent encore dans une situation de pauvreté absolue.

8. Nous reconnaissons que la croissance économique est une condition essentielle et indispensable mais non suffisante pour faire face aux taux de chômage élevés, à la pauvreté et à l'économie informelle. Nous reconnaissons que seuls les pays ayant connu des années de croissance économique soutenue ont réussi à diminuer la pauvreté. Cependant récemment, certains pays du Continent américain ont connu des périodes de croissance économique qui n'ont pas donné lieu à une croissance équivalente dans les taux de création d'emplois. Cette situation a contribué à accentuer les problèmes existants: haute concentration des revenus, pauvreté et indigence. Le défi consiste à soutenir des taux plus élevés de croissance dans un climat d'équité et d'inclusion sociale, et de créer un plus grand nombre de débouchés, des investissements sociaux plus importants et le développement social.

Des politiques économiques appropriées et un climat économique et commercial favorable sur le plan international sont des facteurs qui, en 2004, ont aidé la région à augmenter les revenus et à atteindre le taux de croissance le plus élevé en un quart de siècle, ce qui a contribué à la création d'emplois.

9. Nous reconnaissons que certaines économies de la région ont eu à faire face à des perturbations externes qui ont eu des effets adverses, et qui en conséquence ont entraîné des ajustements internes, portant atteinte à leur capacité de créer des emplois adéquats. Nous invitons instamment les pays à continuer de mettre en œuvre des politiques solides pour faire face à ces facteurs. Nous lançons également un appel en faveur d'une meilleure coopération bilatérale, régionale et multilatérale pour affronter ces problèmes.

10. Reconnaisant l'existence de facteurs extérieurs qui se dressent sur la voie de la croissance économique, nous réaffirmons l'importance de la coopération internationale avec les pays à développement faible ou moyen, à titre de complément des efforts nationaux, pour qu'ils soient en mesure de mettre en œuvre leurs programmes de développement et de répondre aux engagements contractés dans le cadre des Objectifs du Millénaire. Cette coopération contribuera à la création d'emplois et à la gouvernance démocratique.

11. Nous exprimons notre préoccupation pour l'intensité accrue des catastrophes naturelles ou causées par l'homme et leurs effets dévastateurs sur les vies humaines, l'infrastructure et les économies du Continent américain. Nous lançons un appel à l'action sur les plans national, régional et international pour renforcer les programmes de gestion des catastrophes, notamment par l'augmentation des capacités de préparation, l'établissement de systèmes d'alerte précoce, d'atténuation des risques et de reprise et de reconstruction, après les catastrophes, et d'assistance technique et financière, selon le cas, particulièrement pour les pays vulnérables à celles-ci, en vue d'atténuer leurs effets. Nous épaulons les efforts qui sont déployés pour envisager la participation des secteurs public et privé à l'adoption de mesures pour mettre en place un dispositif d'assurance contre les risques liés aux catastrophes naturelles.

12. La croissance économique soutenue, dans un contexte d'équité et d'inclusion sociale, est une condition indispensable pour créer des emplois, faire face à la pauvreté absolue, et surmonter les inégalités dans le Continent américain. Par conséquent, nous devons améliorer la transparence et le climat d'investissement dans nos pays, accroître le capital humain, stimuler l'augmentation des revenus et améliorer leur répartition, promouvoir la responsabilité sociale des entreprises, stimuler tant l'esprit d'entreprise, que l'activité vigoureuse de l'entreprise.

13. Reconnaisant que la réduction des inégalités et l'élimination de la pauvreté ne peuvent se concrétiser uniquement au moyen de politiques d'assistance sociale, nous nous engageons à mettre en œuvre des politiques intégrées qui institutionnalisent la lutte contre la pauvreté. Nous nous engageons à consolider des sociétés plus démocratiques, porteuses de débouchés pour tous, et à encourager un accès accru de nos populations à l'éducation, à la santé, aux marchés du travail et au crédit.

14. Considérant les efforts consentis dans le Continent américain pour lutter contre le narcotrafic, nous réitérons notre appui aux actions visant à garantir que les projets de développement optionnel contribuent à la croissance économique, stimulent la création d'emplois décents et épaulent la viabilité économique durable des communautés et des familles dans les pays touchés par la présence de cultures illicites.

15. *L'un des principaux défis qui se posent à la stabilité démocratique est la création d'emplois productifs et de qualité dans l'intérêt d'assurer que nos peuples bénéficient des fruits de la prospérité économique. Nous appuyons le droit légitime de tout pays d'œuvrer sur la voie de son développement et de le réaliser en tenant compte de ses propres réalités politiques, économiques, sociales et culturelles. Nous renouvelons notre engagement d'atteindre d'une plus large intégration économique, et nous adopterons des politiques économiques conçues pour promouvoir la croissance économique, créer des emplois, et réduire la pauvreté. Pour ce faire, nous aborderons les problèmes que posent les barrières au commerce, et la dette insoutenable, et nous continuerons de réformer l'architecture financière internationale.*

16. *Cette réforme vise, entre autres les résultats suivants: contribuer à la prévention et au règlement rapide des crises financières qui portent atteinte particulièrement aux pays en développement de la région; augmenter le financement destiné au développement; combattre la pauvreté, et renforcer la gouvernance démocratique. Nous soulignons la nécessité que les institutions multilatérales de financement prennent comme base de leur action, au moment de prêter des services consultatifs sur les politiques et un appui financier, les options nationales de réforme bien fondées, qui sont propres aux pays, auxquelles les pays respectifs s'identifient, et qui tiennent compte des besoins des pauvres, et des mesures conçues pour réduire la pauvreté. Pour atteindre nos objectifs de développement durable, nous avons besoin d'institutions internationales et multilatérales plus efficaces, démocratiques et disposées à respecter leur obligation de rendre compte. Nous invitons instamment les institutions internationales et régionales de financement à renforcer la coordination de leurs activités pour qu'elles soient en mesure de réagir plus efficacement aux besoins de développement de long terme des pays de la région, de façon à réaliser des résultats mesurables dans les efforts qu'ils déploient pour éliminer la pauvreté, grâce à l'utilisation plus efficace de toutes les ressources financières disponibles pour le développement. Pour les pays plus pauvres qui disposent de faibles capacités de crédit, nous appuyons une augmentation des fonds des banques multilatérales de développement (BMD), à titre d'aide non remboursable axée sur les résultats.*

17. *Nous déploierons des efforts pour accroître l'investissement dans l'infrastructure pour produire les conditions propices à la création d'emplois et augmenter la productivité. En outre, nous donnerons effet aux politiques qui développent nos marchés locaux et/ou régionaux.*

18. *Nous exprimons notre engagement en faveur de l'avancement des négociations sur l'Agenda de Doha pour le développement. Nous ne ménagerons aucun effort en vue d'obtenir un résultat ambitieux et équilibré de la Sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui permettra de conclure avec succès les négociations de Doha en 2006, sur la base, entre autres, du principe de traitement spécial et différencié accordé aux pays en développement.*

Nous demeurons engagés en faveur de la réalisation de progrès notables dans toutes les composantes des négociations de Doha afin d'arriver, plus particulièrement, à un accès plus large aux marchés pour nos exportations, à l'élimination de toutes les formes de subvention à l'exportation des produits agricoles, et à une réduction marquée des mesures d'un appui interne qui provoquent des distorsions du commerce. Nous continuons également d'être engagés en faveur d'un résultat ambitieux dans les négociations, et de la mise en œuvre intégrale et effective du programme de travail relatif aux économies de petite taille. Notre objectif est d'élargir nos échanges commerciaux comme moyen de stimuler la croissance et notre capacité de créer des emplois plus nombreux, de plus haute qualité et mieux rémunérés.

19. *Reconnaissant la contribution que l'intégration économique peut apporter à l'atteinte des objectifs du Sommet de créer des emplois pour combattre la pauvreté et de renforcer la gouvernance démocratique:*

A. *Certains états membres soutiennent que nous devons prendre en compte les difficultés qu'a connues le processus de négociation de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), et reconnaissent la contribution significative que les processus d'intégration économique et de libéralisation du commerce dans les Amériques peuvent et doivent apporter à l'atteinte des objectifs du Sommet de créer des emplois pour combattre la pauvreté et de renforcer la gouvernance démocratique. Dans cette perspective, nous maintenons notre engagement en faveur de la réalisation d'un accord relatif à la ZLEA qui soit équilibré et intégré, qui vise l'expansion des flux commerciaux et, au niveau mondial, un commerce à l'abri des subventions et des pratiques qui faussent les échanges, et qui comportent des bénéfices concrets et substantiels pour tous, en tenant compte des différences de taille et de niveaux de développement des économies participantes, ainsi que des besoins spéciaux, et du traitement spécial et différencié des économies plus petites et vulnérables. Nous participerons activement aux négociations de Doha pour assurer qu'elles débouchent sur des résultats significatifs qui soient conformes avec les mesures et objectifs établis dans le paragraphe précédent. Nous continuerons à promouvoir les pratiques et activités prévues dans le processus de la ZLEA qui favorisent la transparence et encouragent la participation de la société civile.*

Nous donnons à nos autorités responsables des négociations commerciales l'ordre de reprendre leurs réunions au cours de l'année 2006, en vue d'examiner les difficultés du processus de la ZLEA, afin de les surmonter et d'avancer dans les négociations, conformément au cadre adopté à Miami en novembre 2003. De même, nous donnons à nos représentants au sein des institutions du Comité tripartite l'ordre de continuer d'allouer les ressources nécessaires en vue d'épauler le fonctionnement du Secrétariat administratif de la ZLEA.

B. *D'autres états membres soutiennent que jusqu'à présent sont absentes les conditions nécessaires pour arriver à un accord de libre-échange qui soit équilibré et équitable, et qui prévoient un accès effectif aux marchés, sans subventions et à l'abri de pratiques qui faussent les échanges commerciaux, et qui prennent en compte les besoins et les sensibilités de tous les partenaires, ainsi que des différences de niveau de développement et de taille des économies.*

En fonction de ce qui précède, nous avons convenu d'explorer les deux positions à la lumière des résultats de la prochaine réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). À cet effet, le Gouvernement de Colombie mènera des consultations dans la perspective d'une réunion des autorités chargées des négociations commerciales.

Le travail pour faire face à la pauvreté

20. *Tenant compte de la demande généralisée dans le Continent américain de disposer d'emplois dignes, décents et productifs, la lourde tâche de nos sociétés et de nos gouvernements pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale consiste à adopter des politiques liées à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité en milieu tant rural qu'urbain, dans le but de contribuer efficacement à la cohésion et à l'inclusion sociale, à la prospérité et à la gouvernance démocratique.*

21. *Nous nous engageons à mettre en œuvre des politiques actives qui créent des Emplois décents, visent à créer les conditions propices à des emplois de qualité, attribuent aux*

politiques économiques et à la mondialisation un solide contenu moral et humain en plaçant l'individu au centre du travail, de l'entreprise et de l'économie. Nous ferons la promotion de la cause du Travail décent, c'est-à-dire, les droits fondamentaux au travail; l'emploi; la protection sociale, et le dialogue social.

22. Nous réaffirmons le respect des droits énoncés dans la Déclaration des principes et des droits fondamentaux au travail de l'OIT (1998,) et nous nous engageons à faire la promotion de ces droits fondamentaux. Nous élaborerons et mettrons en application des politiques et des programmes qui contribuent au fonctionnement efficace et transparent des marchés du travail et qui préparent les travailleurs à saisir les occasions favorables qu'offrent la croissance économique et les nouvelles technologies.

23. Nous combattons la discrimination fondée sur le sexe dans le lieu de travail, en encourageant l'égalité des chances afin d'éliminer les écarts existant entre les hommes et les femmes dans le monde du travail, au moyen d'une approche intégrée qui incorpore la perspective de la parité hommes-femmes dans les politiques d'emploi, y compris la promotion de débouchés plus nombreux pour que les femmes deviennent propriétaires de leurs propres entreprises.

24. Nous réaffirmons notre ferme engagement à faire face au fléau du racisme, de la discrimination et de l'intolérance dans nos sociétés. Ces problèmes doivent être combattus à tous les niveaux de gouvernement et de la société en général. Le Système interaméricain remplit aussi un rôle vital dans ce processus au moyen, entre autres activités, une l'analyse des obstacles sociaux, économiques, et politiques auxquels se heurtent les groupes marginalisés, et la détermination de mesures pratiques, y compris les pratiques optimales, sur la manière de combattre le racisme et la discrimination. À cette fin, nous appuyons l'application de la résolution de l'Assemblée générale de l'OEA, AG/RES. 2126 (XXXV-O/05) qui a prescrit l'établissement du groupe de travail chargé, entre autres, des préparatifs du projet de Convention interaméricaine pour la prévention du racisme et de toutes les formes de discrimination et d'intolérance, et nous encourageons la tâche qu'accomplit ce groupe de travail pour combattre le racisme, la discrimination et l'intolérance avec les moyens disponibles, en y accordant la plus haute priorité. Nous renouvelons également notre engagement de répondre pleinement aux obligations que nous avons assumées dans la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

25. Nous nous engageons à protéger les enfants de l'exploitation économique et de la réalisation de tâches qui risquent de compromettre leur éducation ou qui entravent leur développement intégral, conformément au principe d'abolition effective du travail des enfants, tel qu'il est consacré dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998). En outre, nous appliquerons des mesures prioritaires et efficaces pour prévenir et éliminer les pires formes de travail des enfants conformément à la Convention 182 de l'OIT (1999). Nous nous efforcerons d'améliorer l'accès à l'éducation de base pour tous les enfants, et la qualité de celle-ci, en reconnaissant que l'offre de chances éducatives est un investissement dans l'avenir de nos sociétés.

26. Nous réaffirmons la nécessité de protéger intégralement, indépendamment de leur statut migratoire, les droits humains de tous les migrants et de respecter pleinement les lois sur le travail qui les mettent en œuvre, y compris les principes et droits du travail contenus dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux du travail.

27. *Nous favoriserons le travail décent pour tous les travailleurs migrants sous l'égide de la Déclaration de Nuevo León, et nous encouragerons l'appui au Programme interaméricain adopté par l'Assemblée générale de l'OEA par sa résolution AG/RES. 2141 (XXXV-O/05) De même, les États parties à la Convention internationale sur la protection des droits humains de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille réitérent l'importance de l'application intégrale de celle-ci par les parties à cet instrument.*

28. *Nous invitons instamment à accroître la coopération et le dialogue interaméricains afin de réduire et de décourager la migration des sans papiers, ainsi qu'à promouvoir des processus migratoires, conformément à l'ordre juridique interne de chaque État et au droit international des droits de la personne applicable. Nous nous engageons à dialoguer pour réduire les coûts et faciliter les envois d'argent, et à redoubler d'efforts pour combattre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes conformément aux instruments internationaux de protection et de promotion des droits de la personne et à faciliter le retour digne, ordonné et sécurisé des migrants; et nous invitons les États à mettre en commun leurs pratiques optimales en matière d'établissement des programmes bilatéraux pour les travailleurs migrants.*

29. *Nous ne ménagerons aucun effort pour parvenir à l'abolition immédiate et complète du travail forcé ou obligatoire dans les Amériques. Nous sommes convaincus que cette réalisation sera un facteur déterminant pour l'atteinte des objectifs de développement durable assorti d'un climat de justice sociale dans nos pays et l'édification d'un avenir meilleur pour tous les Américains.*

30. *Nous nous engageons à assurer l'égalité des chances d'emplois pour tous, et à œuvrer en faveur de l'élimination de la discrimination dans le lieu de travail, dans l'accès à l'éducation, dans le perfectionnement et dans la rémunération. Dans ce contexte, nous accorderons une attention spéciale aux différents besoins sexospécifiques, et aux besoins particuliers des peuples autochtones, des personnes de descendance africaine et à ceux des autres groupes se trouvant dans une situation vulnérable.*

31. *Nous réaffirmons notre engagement de respecter les droits des peuples autochtones, et nous nous engageons à conclure avec succès les négociations de la Déclaration américaine des droits des peuples autochtones. Le plein exercice de ces droits est indispensable pour l'existence, le bien-être et le développement intégral des peuples autochtones, et pour leur pleine participation aux réalités nationales, d'où la nécessité qui nous est faite de créer les conditions nécessaires pour leur faciliter l'accès au travail décent et à des conditions de vie qui permettent de vaincre la pauvreté, l'exclusion et les inégalités sociales.*

32. *Nous affirmons notre engagement de respecter les droits des personnes de descendance africaine et de leur garantir le plein accès aux possibilités d'éducation à tous les niveaux et au travail décent, pour les aider à vaincre la pauvreté et l'exclusion sociale, et contribuer à leur participation accrue à tous les secteurs de nos sociétés.*

33. *Nous encouragerons des cadres intégrés de politiques publiques en matière d'environnement, d'emploi, de santé et de sécurité sociale pour protéger la santé et la sécurité de tous les hommes et toutes les femmes au travail, et nous stimulerons une culture de prévention et de surveillance des risques professionnels dans le Continent américain.*

34. *Nous renforcerons la coopération et les échanges d'informations dans la*

lutte contre les maladies chroniques ainsi que contre les maladies émergentes et rééurgentes comme le VIH/SIDA, le SRAS, le paludisme, la tuberculose, la grippe aviaire et d'autres risques sanitaires. Nous nous engageons à combattre la condamnation, la désinformation et la discrimination au travail à l'endroit des personnes touchées par le VIH/SIDA, et à favoriser leur plein accès à un emploi digne. Nous avons pour propos de concevoir des stratégies et des mécanismes de coopération transversaux, principalement dans le cadre de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), pour combattre ces maladies, notamment pour renforcer le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, et assurer son financement adéquat, et aussi mettre au point des plans nationaux de prévention pour combattre les possibilités de pandémies comme la grippe aviaire. Nous invitons instamment tous les pays à accélérer le processus de ratification du nouveau règlement sanitaire le processus de ratification du nouveau Règlement sanitaire international et à s'efforcer d'élargir les mécanismes de coopération qui facilitent l'accès de la population à risque aux mesures pertinentes de prévention, de diagnostic et de traitement.

35. *Reconnaissant la nécessité d'adopter des systèmes de protection sociale de large couverture, nous examinerons les dispositifs de sécurité sociale qui s'avèrent les plus appropriés pour les chômeurs et les plus réalisables pour nos pays respectifs. Nous reconnaissons aussi la contribution positive des systèmes d'assurance chômage, dans un ensemble de réseaux de dispositifs de sécurité sociale pour les chômeurs, à l'atténuation temporaire du manque socio-économique des individus, réduisant la nécessité pour les travailleurs de recourir à des activités de subsistance par le biais d'emplois précaires, et facilitant leur réinsertion dans le marché du travail.*

36. *Nous estimons essentiel de renforcer le dialogue social, inclusif, transparent et large avec tous les secteurs intéressés de la société, aux niveaux local, national, régional et continental. Le dialogue social est un instrument important et fondamental pour la promotion et la consolidation de la démocratie, et pour l'édification de sociétés inclusives et axées sur la justice sociale.*

37. *Nous reconnaissons la fonction consultative essentielle et unique des organisations d'employeurs et de travailleurs dans la définition de politiques d'emploi et de politiques sur le travail. Nous nous engageons à favoriser et faciliter le dialogue tripartite aux niveaux national, sous-régional et continental.*

38. *Nous reconnaissons le lien important qui existe entre le développement et la culture, et nous convenons que l'appui à la culture, dans ses multiples dimensions, contribue, notamment, à la préservation et à la protection du patrimoine historique, au rehaussement de la dignité et de l'identité de nos peuples, et à la création d'emplois décents et à l'élimination de la pauvreté.*

39. *Nous soulignons l'importance de la tenue, sous l'égide de l'OEA, de la Réunion des ministres et de hauts fonctionnaires sur le développement durable prévue à Santa Cruz de la Sierra (Bolivie) en août 2006. Nous encourageons la participation des États membres et chargeons l'OEA de continuer d'épauler les travaux préparatoires nécessaires au succès de cette réunion.*

Formation de la population active

40. *Nous reconnaissons le rôle essentiel de l'accès à la formation continue,*

particulièrement la formation professionnelle et technique de la population. L'investissement pour élargir les connaissances, les compétences et les capacités, facilite l'accès à l'emploi et la réinsertion au marché du travail, favorise le développement personnel et professionnel, maximise la productivité de l'économie, et renforce les institutions.

41. *Nous reconnaissons l'importance de faciliter l'incorporation des jeunes au marché du travail, en élargissant la couverture et en améliorant la qualité de services d'information et d'orientation professionnelle.*

42. *Nous convenons que pour augmenter les débouchés dans le domaine de l'emploi, nous devons assurer à tous les citoyens une éducation de qualité, ce qui requiert l'évaluation de nos efforts sur la base de normes clairement définies et l'obligation de rendre compte quant aux résultats.*

43. *Nous appuyons les recommandations formulées dans la Déclaration et le Plan d'action de la IV^e Réunion des ministres de l'éducation tenue à Scarborough (Trinité-et-Tobago) du 10 au 12 août 2005. Nous nous efforcerons de garantir que l'éducation publique soit une éducation de qualité à tous les niveaux, et nous promouvoir l'alphabétisation pour garantir une participation citoyenne démocratiques, encourager le travail décent, lutter contre la pauvreté et réaliser une plus large inclusion sociale. L'atteinte de ces objectifs requiert un investissement financier appréciable des gouvernements et des institutions internationales de financement. Nous prenons note avec satisfaction de la suggestion des ministres de l'éducation appelant nos gouvernements à envisager, avec les institutions internationales de financement, d'autres formes novatrices d'augmentation du financement destiné à l'éducation, comme des échanges de créances contre l'investissement dans l'éducation.*

44. *Nous comprenons que le potentiel pour développer les capacités de nos citoyens, et obtenir une productivité accrue dépend d'une force de travail bien éduquée et bien préparée. En ce sens, nous reconnaissons les progrès accomplis dans l'élargissement de l'accès à l'éducation, et nous renouvelons la nécessité d'élargir la couverture, d'encourager la qualité, de renforcer la profession d'enseignant, et d'améliorer l'efficacité de nos systèmes d'éducation. Nous renouvelons l'importance d'incorporer les nouvelles technologies de l'information et de la communication, dans la formation de nos citoyens en vue d'accroître leur productivité.*

45. *Nous nous engageons à améliorer la qualité de l'enseignement des sciences, et nous nous efforcerons d'y incorporer la science, la technologie, l'ingénierie et l'innovation étant donné qu'elles sont les éléments principaux des stratégies et plans nationaux de développement économique et social, dans le but fondamental de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la création d'emplois décents. En ce sens, nous épaulons la Déclaration et le Plan d'action adoptés durant la Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la science et de la technologie tenue à Lima.*

46. *Nous reconnaissons que la recherche scientifique et technologique, et le progrès et le développement scientifiques remplissent une fonction essentielle dans le développement intégral de nos sociétés parce qu'ils créent des économies fondées sur le savoir qui contribuent à leur tour à la croissance économique et au relèvement de la productivité. En ce sens, nous renouvelons notre appui aux institutions établies antérieurement par le processus des Sommets, comme la Commission interaméricaine de la science et la technologie, en vue de créer une culture scientifique dans le Continent américain. Nous continuerons d'épauler les associations de recherche publiques et*

privées et d'encourager les échanges entre elles.

47. *Nous continuerons d'accroître l'investissement dans le domaine de la science et de la technologie avec la participation du secteur privé et l'appui des organisations multilatérales. En outre, nous intensifierons nos efforts pour inciter nos universités et établissements d'enseignement supérieur scientifique et technologique à multiplier leurs relations, et à approfondir la recherche de base et la recherche appliquée, et à promouvoir une plus large intégration des travailleurs à l'agenda de l'innovation. Nous faciliterons les meilleures interactions possibles entre les communautés de recherche technologique et scientifique en encourageant l'établissement et la consolidation de réseaux de recherche, et la synergie entre les établissements d'enseignement, les centres de recherches, les secteurs public et privé, et la société civile.*

48. *Nous reconnaissons que la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle devront contribuer à promouvoir l'innovation technologique et le transfert et la diffusion de la technologie, à l'avantage réciproque des producteurs et des usagers des connaissances technologiques, et de façon à ce qu'ils favorisent le bien-être social et économique, et l'équilibre des droits et obligations. . Par conséquent, nous réaffirmons notre engagement en faveur de leur protection, en application de l'Accord sur les aspects de droit de propriété intellectuelle qui touchent au commerce dans le cadre de l'OMC.*

49. *Nous multiplierons nos efforts pour tirer parti des possibilités qu'offrent les technologies de l'information et de la communication, pour accroître l'efficacité et la transparence du secteur public ainsi que pour faciliter la participation des citoyens à la vie publique, contribuant ainsi à consolider la gouvernance démocratique dans la région. En ce sens, nous continuerons à promouvoir l'adoption régionale de programmes de formation en matière de cyberadministration, mettant en commun les expériences des pays qui sont plus avancés dans ce domaine. Cette action nous permettra de renforcer les capacités des fonctionnaires publics au moyen de l'utilisation d'outils novateurs comme les portails de formation en ligne à l'intention des employés publics actuellement en fonctionnement dans divers pays. Ces actions permettront d'assurer la formation à multiples niveaux, contribuant ainsi à améliorer les capacités des fonctionnaires publics, et à renforcer l'éducation en valeurs et à améliorer les pratiques optimales démocratiques dans la région.*

Les micro-, petites et moyennes entreprises en tant que moteurs de croissance de l'emploi

50. *Les micro-, petites et moyennes entreprises constituent une force stratégique dans la création de nouveaux emplois et l'amélioration de la qualité de vie; elles ont aussi une incidence positive sur le développement et la croissance économique tout en favorisant l'équité et l'inclusion sociale*

51. *Nous promouvons et appuyons les interventions visant à faciliter la participation des petites et moyennes entreprises (PME) dans le marché interne et au commerce international. En ce sens, nous appuyons le Congrès des petites et moyennes entreprises des Amériques et appelons à la participation la plus large à cette initiative. Nous soulignons l'importance de l'ouverture de nouveaux marchés pour les biens et services des PME.*

52. *Engagés dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités, nous reconnaissons la contribution à l'économie et à la création d'emplois décents des organisations productives, conformément aux caractéristiques de chaque pays, comme les associations coopératives et d'autres unités de production.*

53. *Nous encouragerons le développement des capacités de gestion des entreprises et des compétences techniques des PME en vue de faciliter leur intégration aux nouveaux marchés dans le but de renforcer les PME et, par conséquent, augmenter les emplois.*

54. *Nous appuierons les actions que mènent les banques multilatérales de développement avec les micro-, les petites et les moyennes entreprises en tant qu'éléments essentiels de la croissance économique, et nous accueillerons avec satisfaction la multiplication des efforts de la Banque mondiale (BM), de la Banque interaméricaine de développement (BID), et d'autres banques régionales de développement visant à créer un climat favorable au renforcement de ces entreprises.*

Cadre pour la création d'emplois décents

55. *Nous nous engageons à construire un cadre institutionnel plus solide, et inclusif à partir de la coordination de politiques nationales en matière économique, sociale et du travail pour contribuer à la création d'emplois décents et qui doit comprendre :*

- a. *Un encadrement du travail qui encourage le travail décent et qui réaffirme le respect de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son Suivi. Nous continuerons de renforcer la mise en œuvre de nos législations nationales sur le travail et de encourager leur application effective.*
- b. *Un cadre économique caractérisé par des politiques fiscales responsables qui stimulent la croissance équitable, génératrice d'emplois.*
- c. *Un climat d'affaires qui attire l'investissement, encourage la création de nouvelles entreprises, et incite à la concurrence.*
- d. *Un cadre juridique qui soutient l'État de droit, la transparence, l'accès à la justice; qui renforce l'impartialité et l'indépendance des institutions judiciaires; qui prévient et combat l'impunité et la corruption dans les secteurs tant public que privé, et qui lutte contre la criminalité transnationale.*
- e. *Un cadre de politiques publiques favorable au développement intégré et durable qui soit en mesure de réduire la pauvreté et l'inégalité, de protéger la santé humaine et l'environnement conformément aux accords internationaux en matière d'environnement dont nous sommes tous parties, notamment ceux qui concernent la faune et les espèces migratoires en danger de disparition, les terres humides, la désertification, les substances chimiques qui épuisent la couche d'ozone et les changements climatiques. Nous prenons note avec satisfaction de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le changement climatique prévu à*

Montréal.

- f. *Un cadre réglementaire destiné à incorporer le secteur informel et le travail non réglementé au secteur formel, en reconnaissant l'hétérogénéité de ce secteur, afin d'élargir la protection sociale et d'améliorer la qualité et la productivité du travail.*
- g. *Un cadre global pour le développement rural et agropastoral qui encourage l'investissement, la création d'emplois et la prospérité rurale.*
- h. *En vue d'atteindre ces objectifs, nous devons encourager une plus large coopération et une coordination accrue entre les administrations locales et régionales et les gouvernements nationaux.*

56. *Nous reconnaissons les importantes contributions des Ministères du travail à l'atteinte des objectifs du IV^e Sommet des Amériques qui sont de «Créer des emplois pour faire face à la pauvreté et renforcer la gouvernance démocratique», et à la promotion du travail décent et des politiques qui stimulent l'investissement et la croissance économique équitable. Nous prenons l'engagement de renforcer ces politiques dans le but d'assurer que des ressources budgétaires et techniques suffisantes leur soient allouées à l'échelon national pour leur permettre de s'acquitter efficacement et de façon efficiente de leurs obligations. Nous lançons un appel à nos ministres du travail respectifs pour qu'ils collaborent avec les employeurs et les travailleurs dans le but de favoriser la formation professionnelle et l'apprentissage tout au long de la vie des travailleurs, pour les mettre en mesure de s'insérer de façon appropriée dans les marchés du travail ; pour faciliter le développement des compétences et des connaissances des travailleurs ainsi que des demandeurs d'emploi; pour mettre en œuvre des politiques et des programmes comme par exemple l'amélioration des services d'emploi et l'accès à une information sur le travail qui soit de qualité pour le fonctionnement efficace du marché du travail ; et pour impulser efficacement la mise en œuvre de nos lois et règlements sur le travail.*

Nous invitons instamment les ministres à continuer de coopérer sur les plans bilatéral et multilatéral en vue du développement des capacités. Nous prenons également en compte la Déclaration et le Plan d'action de Mexico, ainsi que leur rôle dans l'avancement des objectifs du Sommet.

Renforcement de la gouvernance démocratique

57. *Nous réaffirmons notre engagement en faveur de la Charte de l'OEA et de la Charte démocratique interaméricaine et nous renouvelons notre détermination à renforcer l'exercice intégral et effectif de ces instruments.*

58. *Nous sommes convaincus que la démocratie représentative est une condition indispensable à la stabilité, à la paix et au développement de la région.* Nous reconnaissons que pour que la démocratie prospère, les gouvernements doivent répondre aux aspirations légitimes de*

* Réserve du Venezuela

leurs peuples, et s'attacher à leur fournir les outils et les chances pour améliorer leur vie.

59. *En ce sens, nous appuyons les engagements contractés dans la Déclaration de Floride adoptée lors de la XXXV^e Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA en juin 2005. De même, nous prenons note de l'importance de la décision prise par les États participant à la Communauté des démocraties à leur Troisième Réunion ministérielle tenue à Santiago du Chili en avril 2005.*

60. *Nous réaffirmons que le caractère participatif de la démocratie dans nos pays, dans les différentes sphères de l'activité publique, contribue à la consolidation des valeurs démocratiques, et à la liberté ainsi qu'à la solidarité dans le Continent américain.*

61. *Nos efforts visant à la création des emplois décents contribueront à promouvoir l'équité, la mobilisation sociale, une meilleure qualité de vie, et l'inclusion sociale de nos citoyens, ainsi que l'atteinte de la justice sociale.*

62. *Une plus large participation citoyenne, communautaire et de la société civile contribuera à assurer que les avantages de la démocratie soient partagés par l'ensemble de la société.*

63. *Nous reconnaissons que la promotion et la protection universelles des droits de la personne, y compris les droits civils, politiques économiques, sociaux et culturels, en vertu des principes d'universalité, d'indivisibilité et d'interdépendance, ainsi que le respect du droit international, y compris le droit international humanitaire, et le droit international des droits de la personne, et le droit international des réfugiés sont essentielles pour le fonctionnement des sociétés démocratiques. En ce sens, nous réaffirmons la nécessité de poursuivre le processus de renforcement et de perfectionnement de l'efficacité du Système interaméricain des droits de la personne, et en particulier le fonctionnement de la Cour interaméricaine des droits de l'homme et de la Commission interaméricaine des droits de l'homme et l'accès à ces institutions.*

64. *Nous réaffirmons qu'une gouvernance démocratique se fondant sur le respect de l'État de droit et qui soit stable, transparente, effective, inclusive, et responsable, contribue à créer un environnement facilitant et attirant l'investissement, à édifier la prospérité économique, à encourager la création d'emplois décents et à réaliser la justice sociale.*

65. *En ce sens, nous reconnaissons les travaux des Réunions des ministres et hauts fonctionnaires et du Réseau interaméricain de haut niveau sur la décentralisation, l'administration locale et la participation citoyenne (RIAD), et particulièrement ceux de la Troisième Réunion du RIAD, dont le thème central a été le rôle des administrations locales et régionales, de la participation citoyenne, et du développement régional dans la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois et des revenus, et le renforcement de la gouvernance démocratique.*

66. *L'obligation de rendre compte est un instrument fondamental de la transparence et de l'efficacité dans l'emploi des ressources administrées par nos gouvernements. La lutte contre la corruption est l'un des pôles fondamentaux du renforcement de la démocratie et de la croissance économique. Par conséquent, nous lançons un appel en faveur de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption et de la pleine participation au Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption. Nous soulignons l'importance du rôle de supervision des législateurs, quand ceci s'avère opportun, dans la lutte*

contre la corruption et l'importance de favoriser les échanges interparlementaires pour collaborer à la mise au point de stratégies nationales et internationales de lutte contre la corruption.

67. *Nous encouragerons la prospérité économique tout en garantissant que la communauté démocratique des États maintiendra son engagement en faveur de la paix et du traitement des menaces, préoccupations et autres défis qui se posent à la sécurité. Nous réitérons notre engagement en faveur des objectifs et des buts formulés dans la Déclaration sur la sécurité dans les Amériques qui est fondée sur le concept multidimensionnel de la sécurité, et nous continuerons de renforcer la coopération entre nos États.*

68. *Nous déclarons que le terrorisme porte atteinte au fonctionnement normal de nos sociétés et exerce des incidences néfastes sur nos économies, les marchés du travail, et particulièrement la création d'emplois. Pour maintenir un climat qui stimule la prospérité économique et le bien-être de nos peuples, nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour prévenir et combattre le terrorisme et son financement dans le plein respect de nos engagements à l'égard du droit international, y compris le droit international humanitaire, et le droit international des droits de la personne, et le droit international des réfugiés.*

69. *Nous renforcerons les échanges opportuns d'informations, et l'entraide juridique la plus large possible en vue d'empêcher, de combattre et d'éliminer le terrorisme, de prévenir la circulation internationale des terroristes, et d'assurer qu'ils soient soumis à la justice et, le cas échéant, extradés, conformément à la législation interne et aux traités et conventions pertinentes. Nous coopérerons pour empêcher que toute personne qui participe au financement, à la planification, à la préparation, et à la commission des actes terroristes trouvent refuge dans nos pays.*

70. *Nous soulignons notre préoccupation pour le problème des bandes armées criminelles et ses délits connexes, ainsi que ses effets sur le climat économique et social qui portent atteinte aux progrès réalisés par nos sociétés dans le processus de stabilité, de démocratisation et de développement durable; situation qui exige de toute urgence des actions complémentaires visant à promouvoir la prévention des actes criminels, à poursuivre ceux qui les commettent, à les rééduquer, à veiller à leur réinsertion, et à créer des possibilités de faciliter l'accès des jeunes au travail décent.*

71. *Nous encourageons les travaux de l'OEA dans l'élaboration de la Charte sociale des Amériques et du Plan d'action connexe, dont les principes et les objectifs seront orientés vers l'édification, par les États membres, de sociétés qui offrent à tous nos citoyens davantage de chances de bénéficier du développement durable équitable dans un climat d'inclusion sociale.*

72. *Les actions nationales entreprises pour créer des emplois décents et de qualité doivent être épaulées par la coopération et la solidarité internationales. Dans ce contexte, nous renforcerons les mécanismes de coopération entre nos pays dans le cadre de l'OEA et avec d'autres organisations multilatérales et des institutions financières pour utiliser de façon intégrale et efficace les instruments et les ressources nécessaires pour favoriser une croissance et un développement durables. Dans ce sens, nous prenons note avec intérêt des initiatives, contributions et débats internationaux comme la Déclaration Action contre la faim et la pauvreté qui ont pour objectif de trouver des sources nouvelles et supplémentaires de financement du développement et de nature publique, privée, interne ou externe, en fonction des stratégies nationales de développement de chaque pays, qui augmentent et complètent les sources traditionnelles de financement en vue d'atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, y compris les Objectifs*

du Millénaire pour le développement (ODM) et qui traduisent le partenariat mondial pour le Consensus de Monterrey.

73. *Prenant en compte les résultats de ce Sommet, et de la XIV^e Conférence interaméricaine des ministres du travail (CIMT), nous demandons que l'OIT traite, au cours de sa XVI^e Réunion régionale de 2006, du thème central de la XIV^e CIMT : « La personne et son travail au cœur de la mondialisation », avec un accent spécial sur le travail décent, et envisage des interventions gouvernementales et tripartites afin de donner suite à la Déclaration et au Plan d'action de Mar del Plata.*

74. *Nous reconnaissons le rôle central de l'OEA dans la mise en œuvre et le suivi des mandats des Sommets des Amériques, et nous passons des instructions au Secrétariat général pour qu'il continue à exercer les fonctions de secrétariat technique, prête un appui aux réunions du Groupe d'évaluation de la mise en œuvre des initiatives des Sommets (GRIC), aux réunions ministérielles et aux conférences spécialisées, coordonne la participation de la société civile, et assure la divulgation des informations sur le Processus des Sommets et les engagements contractés par les pays.*

75. *Nous chargeons les institutions membres du Groupe de travail mixte des Sommets, constitué par l'Organisation des États Américains, la Banque interaméricaine de développement, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Organisation panaméricaine de la santé, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, la Banque centraméricaine d'intégration économique, la Banque mondiale, l'Organisation internationale du travail, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Institut de la connectivité des Amériques, la Banque de développement des Caraïbes, la Corporation andine de développement qui, avec la coordination de l'OEA, de continuer d'appuyer, au moyen de leurs activités et programmes respectifs, le suivi et la mise en application des Déclarations et des Plans d'action des Sommets des Amériques, ainsi que la présente Déclaration et le Plan d'action de Mar del Plata, et de prêter leur assistance aux préparatifs de futurs Sommets.*

76. *En émettant cette Déclaration et ce Plan d'action ci-annexé, nous, chefs d'État et de gouvernement du Continent américain, réaffirmons le rôle fondamental que nous attribuons à la création d'emplois décents pour respecter nos engagements de lutter contre la pauvreté et renforcer la gouvernance démocratique. Nous reconnaissons une fois de plus la valeur du travail en tant qu'activité qui donne une structure et une dignité à la vie de nos peuples, en tant qu'instrument efficace des échanges sociaux, et en tant que moyen permettant la participation aux réalisations de la société, qui est un objectif essentiel de notre action gouvernementale pour les Amériques.*